



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la réalisation d'un diagnostic réglementaire avant travaux
au golf de Moliets**

Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 21 février 2023 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maâ,

VU la proposition de la SATEL en date du 12 juillet 2023,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Titulaire :** ADC - 411 Boulevard Antoine Lacaze à MONT-DE-MARSAN (40000)
 - **Nature et montant des prestations confiées :** réalisation de prestations avant travaux concernant le golf de Moliets :
 - Diagnostic Amiante avant travaux : 825,00 € HT
 - Prélèvements (estimatif de 20 prélèvements) et analyse (36 € HT/unité/couche) : 720,00 € HT
 - Prélèvements (estimatif de 2 prélèvements) et analyse HAP dans enrobé (45 € HT/unité/couche) : 90,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **20 JUIL 2023**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON